

# **NOURRIR PAS DÉTRUIRE**

## **MOBILISATION CONTRE LA LOI DUPLOMB, UNE LOI TOXIQUE AU SERVICE DE L'AGRO-INDUSTRIE !**

Vous en avez peut-être entendu parler, lundi 26 mai, l'Assemblée nationale a voté en faveur d'une motion de rejet de la proposition de loi Duplomb, ce qui a pour conséquence de priver de débat et de possibilité d'amendements sur ce texte

En effet, suite à la motion de rejet, cette proposition de loi va être examinée le 30 juin devant une commission mixte paritaire, composée de 7 député.e.s et 7 sénateurs-rices, qui devront se mettre d'accord, à huis clos, sur une version finale de la loi, qui n'est plus ensuite que proposée, en l'état, au vote des deux chambres début juillet.

Censée "lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur", le projet de loi Duplomb vise surtout à :

- réintroduire des pesticides, de la famille des néonicotinoïdes, reconnus comme dangereux pour la biodiversité et pour les humains ;
- faciliter la mise en place et sanctuariser comme projet d'intérêt général des méga-bassines, donc l'accaparement de l'eau au profit de quelques uns, souvent pour de l'agriculture d'export, donc bien loin des enjeux de souveraineté alimentaire nationale
- permettre l'agrandissement des élevages intensifs soit des bâtiments avec 85000 poulets, 3000 porcs, 2000 bovins...

Cette loi est au service de l'agro- industrie, au profit d'une agriculture intensive, polluante, et essentiellement tournée vers les profits et l'export!

Elle ne propose pas de solutions d'avenir aux agriculteurs et ne règle en rien la question du revenu agricole.

Elle va à l'encontre des souhaits d'une très large part de la population et, pire, elle menace nos ressources.

Pour nous qui vivons en Île-de-France, très concrètement, cela veut dire toujours **plus de risques de cancers** liés à l'usage des pesticides, **un coût de l'eau potable qui augmente** car son traitement se complexifie, et **moins d'emploi** car une grosse exploitation de 3 000 porcs c'est moins d'emplois que 100 fermes de 30 porcs!

Cela veut aussi dire un **impact direct sur nos exploitations en agriculture biologique**, car les insecticides menacent la biodiversité et donc les insectes auxiliaires, qui nous aident dans la lutte contre les parasites.

**Alors, lorsque le texte de loi reviendra devant le Sénat le 2 juillet et devant l'Assemblée nationale le 7 juillet pour un vote final, nous pouvons dire à nos parlementaires ce que nous pensons de la Loi Duplomb et de ce passage en force.**

⇒ Retrouvez la liste des député.e.s qui ont voté en faveur de la motion de rejet le 26 mai. Ce sont eux qui ont empêché le débat démocratique sur ce texte de Loi. Exprimez votre opposition en contactant votre député.e (mail, appel ou rendez-vous): <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/scrutins/2105>.

⇒ Interpellez les parlementaires de votre circonscription pour les inciter à s'opposer fermement à la Loi Duplomb.

- Vous trouverez les coordonnées de votre député.e ici : <https://www2.assemblee-nationale.fr/recherche-localisee/formulaire>
- La plateforme « Sake ton politique » propose également une interpellation commune : <https://shaketonpolitique.org/interpellations/loi-duplomb/>

Si vous trouvez aussi que la finalité de cette loi est définitivement dangereuse, relayez ces informations largement autour de vous!



*Confédération paysanne  
d'Île-de-France*

Syndicat pour une Agriculture paysanne et la défense de ses travailleuses



Suivez-nous :

Sur Instagram : [conf.paysanne.idf](https://www.instagram.com/conf.paysanne.idf) // [reseau.amap](https://www.instagram.com/reseau.amap) et sur nos pages Facebook